



# Lancement du Flex Abonnement pour des déplacements domicile-travail flexibles

23 mars 2023



Dès ce 23 mars 2023, les navetteurs peuvent profiter d'une nouvelle formule d'abonnement flexible qui apporte une réponse à l'importance accrue du télétravail. Ceux-ci travaillent en effet de plus en plus souvent depuis leur domicile et ont donc besoin de titres de transport qui leur permettent de se rendre de manière flexible sur leur lieu de travail quelques jours par semaine.

**Les différentes variantes du Flex Abonnement seront lancées en plusieurs phases et de manière structurée.**

Le télétravail est désormais fermement ancré dans les habitudes de travail de la plupart des navetteurs, et la pandémie de coronavirus a accéléré ce processus. La SNCB souhaite rendre le train encore plus attractif pour les télétravailleurs en proposant des produits personnalisés. Une majorité des télétravailleurs se rendent sur leur lieu de travail en moyenne 2 à 3 jours par semaine : la nouvelle formule d'abonnement est donc axée sur ce segment de voyageurs.

La SNCB souhaite augmenter le nombre total de ses voyageurs de 30 % ces dix prochaines années. Vu l'importance croissante du télétravail, il est dès lors essentiel de proposer des produits flexibles aux navetteurs pour soutenir ces ambitions de croissance.

En 2021, la SNCB a donc lancé un projet pilote réunissant 20 entreprises et institutions des secteurs privé et public : le Flex Abonnement a ainsi été proposé aux collaborateurs par l'intermédiaire de leur employeur. La phase pilote, qui a été une réussite, a permis de recueillir des indications essentielles sur le changement des habitudes de déplacement des navetteurs.

Le nouveau Flex Abonnement sera progressivement étendu aux particuliers et à toutes les autres entreprises et institutions des secteurs public et privé à partir de ce 23 mars et ce, en plusieurs phases. Il s'agit d'un produit exclusivement digital, disponible uniquement via l'application.

**Dans une première phase (à partir du 23 mars), les particuliers** - qui optent habituellement pour un abonnement mensuel - auront la possibilité d'acheter un Flex Abonnement mensuel de 10 jours de voyage (Flex Abonnement 10) via leur smartphone. L'abonnement peut être lié à un abonnement de parking SNCB (au tarif voyageurs). Dans une phase ultérieure, il pourra aussi être lié à un abonnement TEC, STIB ou De Lijn.

**Dans une deuxième phase (à partir de fin avril), les entreprises et institutions** qui disposent déjà d'un régime de tiers payant avec la SNCB pour les abonnements de leurs travailleurs, pourront proposer un Flex Abonnement à ces derniers : le client pourra opter pour un abonnement qui lui permettra d'effectuer la navette domicile-travail soit pendant 80 ou 120 jours sur une période de 12 mois, soit pendant 6 ou 10 jours sur une période d'un mois.

L'abonnement pourra être combiné avec un abonnement TEC, STIB ou De Lijn, ainsi qu'avec un abonnement pour un parking SNCB (au tarif voyageurs).

Le voyageur choisit ses jours de voyage pendant la durée de son abonnement entre les deux mêmes gares prédéterminées. Il active son Flex Abonnement au début de chaque journée de voyage via l'application, avant de monter dans le train. Celui-ci est ensuite scanné par l'accompagnateur de train via un code QR.

Les clients peuvent bien entendu continuer à opter pour la gamme d'abonnements existante, qui est enrichie grâce au Flex Abonnement : **un outil comparatif** permet aux voyageurs de choisir l'abonnement le plus avantageux en fonction de leurs besoins (abonnement à temps plein ou abonnement flexible).

Le Flex Abonnement offre aux voyageurs une formule d'abonnement flexible adaptée à leurs nouvelles habitudes de déplacements domicile-travail ; un produit exclusivement digital, intuitif et facile à utiliser.

**Sophie Dutordoir, CEO de la SNCB :** *"Celles et ceux qui se rendent sur leur lieu de travail quelques jours par semaine peuvent désormais profiter d'une formule d'abonnement sur mesure. Celle-ci est avantageuse, flexible et grâce à l'application, très facile et intuitive à utiliser. Les nouvelles habitudes de déplacements domicile - travail sont ainsi intégrées dans la gamme de produits de la SNCB."*

**Georges Gilkinet, ministre fédéral de la Mobilité :** *"Le Flex Abonnement est une formule pratique pour toutes celles et ceux qui pratiquent le télétravail. Le projet pilote a démontré que la demande était forte. En tant que Ministre de la Mobilité, je pense qu'il est important que la SNCB réponde aux nouveaux besoins avec de nouvelles formules tarifaires pour convaincre plus de voyageurs de choisir le train. Une offre de trains plus étendue, des trains plus accessibles et plus confortables combinés à une offre tarifaire attractive : tout cela va de pair pour faire du train l'épine dorsale de notre mobilité. Nous avons également inscrit ces*

*principes dans le contrat de service public entre le gouvernement fédéral et la SNCB."*



**Marianne Hiernaux**

Porte-parole, SNCB

✉ [marianne.hiernaux@sncb.be](mailto:marianne.hiernaux@sncb.be)

🌐 [sncb.be](https://www.sncb.be)

## A propos de la SNCB

**En route. Vers mieux.** La SNCB, l'opérateur du transport voyageurs en Belgique, veut être le choix évident pour une mobilité confortable et durable en Belgique. Son objectif : des clients satisfaits qui considèrent le train comme une solution évidente à leurs besoins de mobilité. Employeur majeur en Belgique et acteur incontournable de la mobilité, la SNCB poursuit ses investissements pour un transport tourné vers le client, ponctuel, sûr et confortable. Les équipes de la SNCB s'activent au quotidien pour offrir convivialité et fonctionnalité dans les gares, favoriser les connexions intermodales, entretenir et renouveler les trains et amener les voyageurs de manière fiable à leur destination. Elles placent, chaque jour, le voyageur au centre de leurs préoccupations.

## Contact

[www.sncb.be](http://www.sncb.be)

[Demandes de renseignements personnels](#) [Arrêter d'utiliser les cookies](#)

Made with  prezly